

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars  
À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 10**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

**ABSENTS :**

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

**POUVOIRS :**

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

**N°02\_250325**

**Objet : Compte de Gestion 2024 des  
Budgets Annexes du CCAS**

**Date de la convocation : 12/03/2025**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250325-250325\_02-DE  
Reçu le 27/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
26/03/2025

**Délibération n°02\_250325 :****Objet : Compte de Gestion 2024 des Budgets Annexes du CCAS****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget, voté pour les budgets annexes du CCAS (budgets en M22). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers, notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificative n°1 et n°2 après budget primitif de l'exercice 2024 pour les budgets annexes du CCAS, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le Budget Primitif 2024, adopté par délibération n° 05-190324 du 19 mars 2024,

**VU** la Décision Modificative n°1 sur budgets annexes après Budget Primitif 2024 adoptée par délibération n°02\_260924 du 26 septembre 2024,

**VU** la Décision Modificative n°2 sur budgets annexes après Budget Primitif 2024 adoptée par délibération n°02\_271124 du 27 novembre 2024,

**VU** le Compte de Gestion de l'exercice 2024 de la Trésorière Principale pour les budgets annexes, validé par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250325-250325\_02-DE  
Reçu le 27/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
26/03/2025

**CONSIDÉRANT** que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2024 sont identiques ;

**DÉCIDE:**

**ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER** le compte de gestion 2024 des budgets annexes (Résidence Autonomie, Service des Aides à Domicile et Service des Soins Infirmiers à Domicile).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250325-250325\_02-DE  
Reçu le 27/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
26/03/2025